

Mail du garant au Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines le 5 mai 2022

----- Message transmis -----

De : Laurent Demolins

À : Secrétaire général de la préfecture des Yvelines

Objet : PPVE. RD58 et réponse de la Préfecture aux questions de M. XXX. Défaut de transparence et de sincérité.

Monsieur le Secrétaire général,

Au regard des interrogations répétées d'une partie du public concernant la question de la RD 58, au vu de la réponse incomplète fournie par la préfecture le 26 avril 2022 aux interrogations de M. XXX, j'appelle votre attention sur le fait que cette situation ne satisfait actuellement pas aux principes de transparence et de sincérité auxquelles la CNDP veille en matière de concertation du public.

De fait, un état des lieux du nombre de véhicules poids lourds circulant sur la RD 58 en infraction au code de la route du fait d'un tonnage supérieur à 3,5 T n'a pas été établi par la préfecture, pas plus que le nombre d'infractions relevées au regard du non-respect de la limitation de tonnage autorisé. Cette absence d'information témoigne d'un manque de sincérité et de transparence de la part des autorités publiques qui, sur ce sujet, peinent à prendre en considération les attentes légitimes et répétées d'une partie des habitants.

A défaut d'une réponse argumentée sur ce sujet ou de mise en place d'un dispositif permettant d'apprécier précisément la situation pour pouvoir ensuite la corriger ou a minima essayer de l'améliorer en dissuadant les éventuels contrevenants d'emprunter la RD 58, je serai dans l'obligation de mettre en évidence ce manquement dans le bilan de la PPVE et cette absence de volonté de vouloir s'attacher à la résolution d'un problème qui semble récurrent.

Cordialement

Laurent Demolins
Garant CNDP